

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

I - APPROBATION DU  
PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
19 SEPTEMBRE 2022

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux  
Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

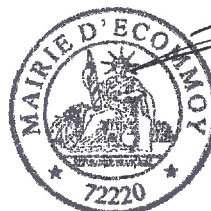
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 adressé aux Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 2 voix contre (Mme TESSIER et pouvoir de M. RAGOT) approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCATION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

II - MODIFICATION DU  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



**L'an deux mille vingt deux**  
**Le lundi sept novembre à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.**

**Etaient présents** : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents** : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

**M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.**

### II - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 14 septembre 2020 et conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur.

Pour rappel, le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, apportent des modifications à certains articles du CGCT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et entraînent ainsi une nécessité de modification du règlement intérieur du conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose les modifications à apporter et dont les conseillers ont été destinataires avec la convocation.

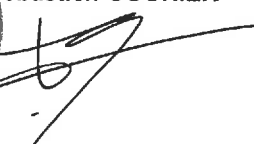
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement du Conseil Municipal modifié annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE 27

PRESENTS 21

VOTANTS 23

OBJET :

III - FINANCES

A - Subventions  
d'investissement aux  
associations

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux  
Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

III - FINANCES

### A - Subventions d'investissement aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 mai 2022, le Conseil Municipal a attribué, comme suit, des subventions d'investissement aux associations qui en ont fait la demande :

Associations	Montants votés
Handball	192,62 €
CTSM	1 921,12 €
Archers d'Ecommoy	68,90 €
EFC	66,25 €
Croix Blanche	145,74 €
Société des courses	2 605,37 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

Ces subventions ont été attribuées à titre prévisionnel, les associations devant fournir les justificatifs de ces investissements.

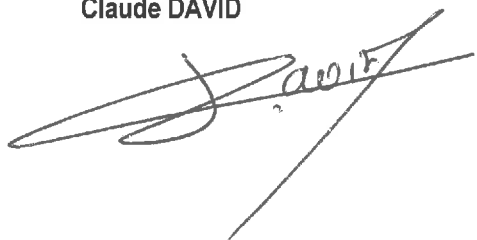
Monsieur Alain RICART ne prend pas part au vote.

Au vu des justificatifs fournis par les Associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier, comme suit, le montant des subventions d'investissement voté le 16 mai 2022 :

Associations	Montants votés
Handball	192,62 €
CTSM	1 306,95 €
Archers d'Ecommoy	68,90 €
Société des courses	2 605,37 €
<b>Total</b>	<b>4 173,84 €</b>

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCATION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

III – FINANCES

B – Dépenses  
imputables à l'article  
6232

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux  
Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Étaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

**M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.**

III – FINANCES

### B – Dépenses imputables à l'article 6232

Monsieur le Maire rappelle que, comme tous les ans, dans le cadre des dépenses imputées à l'article 6232, le comptable doit exiger toutes les pièces pour dégager sa responsabilité. A cet effet, il sollicite de l'assemblée une délibération cadre autorisant ces dépenses et retenant une imputation à l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par la décision.

Il est proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

- Cadeaux ou bons d'achat offerts par la commune pour des événements familiaux spéciaux : le montant maximum autorisé est de :  
Naissance : 100€  
Départ à la retraite : 150€
- Couronnes et gerbes mortuaires pour les personnes ayant œuvré pour la commune (conseiller, personnel retraité), pour un conseiller en exercice, pour le personnel communal actif, pour le décès d'un membre de la famille d'un conseiller ou d'un salarié employé communal (conjoint, enfant).

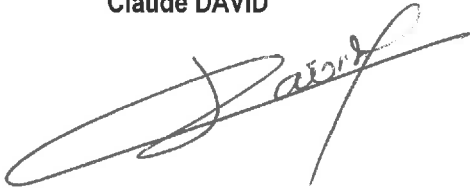
Pour les familles ne souhaitant ni couronnes ou gerbes mortuaires, le Maire sera autorisé à faire un don à l'association choisie par la famille d'un montant maximum de 70 €.

- Et d'imputer à cet article toutes les dépenses relatives aux :
  - ✓ Commémorations,
  - ✓ 13-14 juillet (feu d'artifice, animations, lampions...),
  - ✓ Vœux du Maire,
  - ✓ Inaugurations.

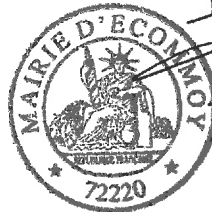
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses énoncées ci-dessus imputables à l'article 6232 pour l'année 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Secrétaire de séance**  
**Claude DAVID**



**Le Maire,**  
**Sébastien GOUHIER**



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCACTION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	22

OBJET :

III – FINANCES

C – Remboursement  
d'une partie des  
travaux de réfection  
de chaussée  
à la Barillerie

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etai<sup>ent</sup> absents** : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

III – FINANCES

C – Remboursement d'une partie des travaux de réfection de chaussée à la Barillerie

La chaussée au lieu-dit la Barillerie a été détériorée à la suite du passage de plusieurs camions pour desservir la propriété de Monsieur GARAUD.

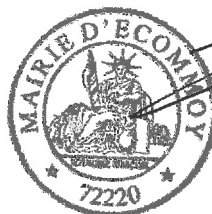
La chaussée n'étant pas adaptée au passage de ce type d'engins, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au propriétaire une participation sur le montant des travaux de réfection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme TESSIER et pouvoir de M. RAGOT), décide de solliciter auprès de Monsieur GARAUD une participation de 1 500 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCACTION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

IV - DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT ET D'UN  
SUPPLEANT AU SEIN DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE SOCIAL LA  
RUCHE LAIGNE - SAINT-  
GERVAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux  
Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

### IV - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL LA RUCHE LAIGNE - SAINT-GERVAIS

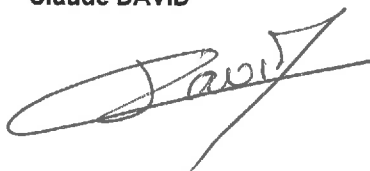
Par délibération du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal a signé un partenariat avec le Centre Social la Ruche Laigné - Saint-Gervais et validé l'axe Parentalité 2023/2026 du nouveau projet social.

Afin de siéger au Conseil d'Administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Centre Social nous invite à nommer un représentant ainsi qu'un suppléant pour Ecommoy.


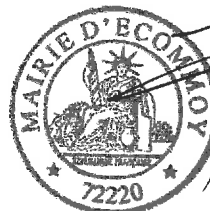
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Christine ABEGG pour représenter la commune et Madame Michèle GUERIN en tant que suppléante .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



Le Maire,  
Sébastien GOUHIER





REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

V - RAPPORT ANNUEL  
2021 RELATIF AU PRIX ET  
A LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC D'EAU  
POTABLE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

V - RAPPORT ANNUEL 2021 RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le SIDERM a adressé à la Commune son rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable.

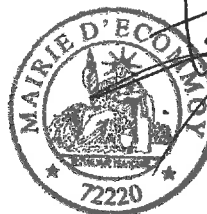
Ledit rapport a été transmis aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte la prise de connaissance de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCACTION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

VI - BIBLIOTHEQUE :  
Renouvellement de la  
convention de  
partenariat pour le  
développement de  
services numériques  
en bibliothèque –  
MédiaBox

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

### VI - BIBLIOTHEQUE : Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque – MédiaBox

La plateforme MédiaBox permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de musiques, de films, d'autoformations, de presse et de jeux en ligne. Un espace dédié et sécurisé est également accessible aux enfants de moins de 12 ans.

Cette plateforme a été mise en service à Ecommoy en janvier 2018 et a rencontré un vif succès auprès de nos adhérents.

Le nombre d'adhérents a depuis baissé après avoir connu un regain d'intérêt pendant les confinements en 2020.

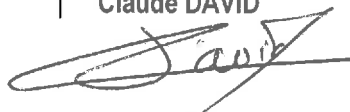
Pour information, à ce jour nous enregistrons 56 adhérents actifs pour un volume global de streams de 1074 (1435 en 2020 et 1852 en 2021). Les centres d'intérêt se répartissent prioritairement vers la musique et le cinéma.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler, pour 2023, l'adhésion à cette plateforme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

La contribution financière de la Commune s'élèvera, comme pour 2022, à 0.20 € par habitant.

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE 27

PRESENTS 21

VOTANTS 22

OBJET :

VII - CONSEIL DES  
SAGES

A - Modification des  
statuts du Conseil  
des Sages

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

### VII - CONSEIL DES SAGES

#### A - Modification des statuts du Conseil des Sages

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer un conseil des sages et adopté ses statuts.

Par délibération du 16 mars 2009, le Conseil Municipal a modifié l'article V « critères de candidatures » des statuts comme suit :

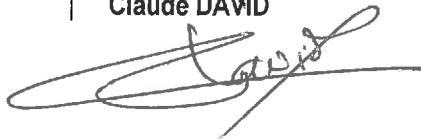
*Chaque candidat(e) doit satisfaire aux conditions suivantes :*

- être âgé(e) de 55 ans ou plus
- être inscrit sur la liste électorale
- ne pas avoir d'activité professionnelle
- ne pas être élu municipal, ni conjoint d'un élu municipal
- deux conjoints ne peuvent siéger au Conseil des Sages simultanément
- **ne pas avoir eu la qualité d'Adjoint, et/ou n'ayant pas exercé leur fonction électorale durant les deux derniers mandats.**

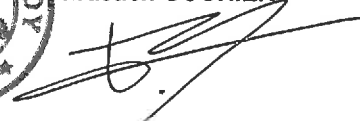
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme TESSIER et pouvoir de M. RAGOT), décide de remplacer : « **ne pas avoir eu la qualité d'Adjoint, et/ou n'ayant pas exercé leur fonction électorale durant les deux derniers mandats** » par la mention « **ne pas avoir exercé de mandat de conseiller municipal à Ecommoy durant les deux dernières années** ».

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE-  
FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL :  
72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE  
DE LA  
DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE 27

PRESENTS 21

VOTANTS 24

OBJET :

VII - CONSEIL DES  
SAGES

B - Mise à jour de  
la composition du  
Conseil des Sages

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux  
Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.

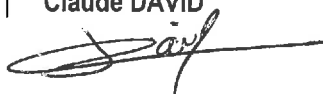
### VII - CONSEIL DES SAGES

#### B - Mise à jour de la composition du Conseil des Sages

Compte tenu de la candidature de Monsieur Patrick BOULAY et de la démission de Madame Jane CHESNIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour de la composition du Conseil des Sages comme suit :

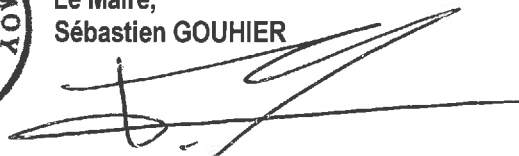
Madame Nicole LEROUX	Le Gétetay	72220 ECOMMOY
Monsieur Jean-Max VAUPRE	Rue Ronsard	72220 ECOMMOY
Monsieur Claude LE GALLIC	Rue Henri Boullard	72220 ECOMMOY
Monsieur Didier BELDENT	Rue du Général Leclerc	72220 ECOMMOY
Monsieur Pierre VILTROUVE	Rue du Docteur Rondeau	72220 ECOMMOY
Madame Danièle DAVID	La Prale	72220 ECOMMOY
Monsieur Jacky ROUZIERE	Route de Mayet	72220 ECOMMOY
Madame Sylvette LECOT	Rue du Débarcadère	72220 ECOMMOY
Monsieur Patrick GRAVET	Bouillère	72220 ECOMMOY
Monsieur Raymond LIORZOU	Rue du Jouberdier	72220 ECOMMOY
Monsieur Michel LANDEAU	Rue de la Brosse	72220 ECOMMOY
Monsieur Patrick BOULAY	Impasse du 8 Mai	72220 ECOMMOY

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCATION ET  
D'AFFICHAGE

31 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

14 novembre 2022

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	21
VOTANTS	24

OBJET :

VIII - COMPTE RENDU  
DES DECISIONS PRISES  
PAR LE MAIRE PAR  
DELEGATION

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt deux

Le lundi sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents : Mme ABEGG excusée, M. WEIBEL (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT (pouvoir à M. GOUHIER), M. RAGOT (pouvoir à Mme TESSIER), M. HALILOU excusé, M. MEUNIER.

**M. Claude DAVID a été élu Secrétaire.**

### VIII - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises en application de sa délégation en matière de passation de marchés publics et d'urbanisme :

✓ **Marchés publics :**

- **Travaux d'amélioration thermique et mise en accessibilité de la salle polyvalente**

Signature d'un avenant n° 1 avec la Société MIROITERIE 35 (lot 1)  
d'un montant de + 3 700 € HT

Signature d'un avenant n° 2 avec la Société MIROITERIE 35 (lot 1)  
d'un montant de + 748,80 € HT

Signature d'un avenant n° 1 avec la Société VALLEE (lot 4) d'un montant de -  
9 227,54 € HT

Signature d'un avenant n° 2 avec la Société HATTON (lot 5) d'un montant de -  
1 142,22 € HT

- **Fourniture et gestion de la restauration scolaire et extrascolaire**

Signature d'un avenant n° 1 avec la Société RESTORIA modifiant, pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la périodicité de la révision des prix par repas (trimestrielle et non plus annuelle).

- **Souscription des contrats d'assurance pour une durée maximum de 4 ans**

**Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes**

Signature d'un marché avec la SMACL pour un montant annuel de 15 064,40 € HT

**Lot 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes**

Signature d'un marché avec la SMACL pour un montant de 3 498,95 € HT

**Lot 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes**

Signature d'un marché avec les assurances PILLIOT/GREAT LAKE INSURANCES pour un montant de 6 617,50 € HT

**Lot 5 – Assurance des prestations statutaires**

Signature d'un marché avec SOFAXIS/SHAM VIE/MIC pour un montant de 9 686,66 €

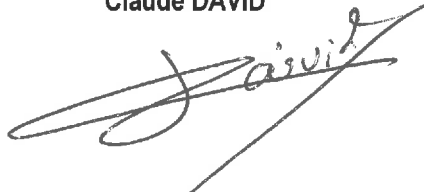
✓ **Urbanisme**

M. le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

DATE DE RÉCEPTION DIA	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ADRESSES
16/09/2022	AM 16 - AM 197	17 Bis RUE DE LA CHRISTOPHLERE
21/09/2022	AV 1	81 ROUTE DU MANS
26/09/2022	AM 127	16 RUE MOULIERE
05/10/2022	AM 47	9 RUE JULES BRANGEON
13/010/2022	AD 720 p	34 RUE HENRI BOULARD
19/10/2022	AV 8 et AV 7	61 ROUTE DU MANS
19/10/2022	ZP 199	3 RUE MONTE CRISTO
19/10/2022	AV 58	ROUTE DU MANS
25/10/2022	AV 26	CHAMP GAUDRAY
31/10/2022	AB 603	15 RUE JEAN RAMEAU
03/11/2022	AL 48	73 ROUTE DE TOURS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Claude DAVID



Le Maire,  
Sébastien GOUHIER

